

<p style="text-align: center;">Ecole élémentaire Marsault Compte rendu du conseil d'école du 19 mars 2019</p>

Présents : Mme Dobozy et l'équipe enseignante, représentants de la Mairie, parents élus

I. Intervention de l'infirmière scolaire en début de séance :

Des séances d'éducation à la santé sont organisées en CE2 en demis-groupes avec l'infirmière scolaire.

L'infirmière scolaire intervient également au collège, dans les classes de 6^{ème}, en tant que formatrice en compétences psycho-sociales (apprendre à vivre ensemble).

Il a été constaté chez les élèves de 6^{ème} des problèmes de sommeil (notamment à cause des écrans...) et de gestion des émotions (et notamment de la colère).

Il a été décidé de traiter ces problèmes en amont dès l'élémentaire, au niveau du CE2.

Thèmes abordés : « toi, moi et les autres » – « sommeil et écran ».

Ces thèmes sont abordés par le jeu.

Pas de séances sur la sexualité.

Ce thème est abordé progressivement dès la maternelle et traité de manière adaptée selon l'âge des enfants.

Pas d'intervention spécifique de l'infirmière scolaire en maternelle et primaire.

Ce sont les enseignants qui s'en chargent (ex. puberté abordée CM, car la puberté est plus précoce et les enfants ont besoin de réponse).

II. L'école en chiffres

Population mixte

408 élèves l'année dernière – 395 élèves cette année

5 nouveaux enseignants

1 classe ULIS

11 PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : pour les enfants présentant des difficultés scolaires (et de comportement)

7 PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) : pour les enfants présentant des troubles de l'apprentissage (enfants « dys » : dyslexiques, dyspraxiques...)

6 PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : destiné aux enfants en situation de handicap dont les parents ont fait appel au MDPH.

2% des élèves ont une année d'avance

1% des élèves ont une année de retard

Moins d'élèves redoublants car le redoublement n'est pas toujours efficace. Aujourd'hui, le redoublement n'est envisagé que s'il présente un intérêt et un accompagnement est proposé.

Partenariats : intervenants extérieurs en musique, en sport...

Problème à régler : celui de la violence, auquel est consacré une grande partie du projet d'école.

III. Exposé du Projet d'école

Le projet d'école est encore en cours d'élaboration.
Présenté à travers des « fiches d'action »

Fiche d'action n°1 : la classe ULIS – Classe de Mme MENARD

Les enfants doivent apprendre à respecter les autres, respecter les différences.

Les enfants de la classe ULIS sont intégrés par périodes dans les autres classes : entre 8h30 et 9h et entre 13h30 et 14h ainsi que pour certaines activités (sport – musiques – piscine – arts plastiques).

Fiche d'action n°2 : climat scolaire

Objectif : impliquer les élèves dans la vie de l'école et les préparer à leur rôle de futur citoyen, en leur donnant des responsabilités et de l'autonomie.

C'est à cette fin qu'il est procédé pour la deuxième année aux élections des élèves délégués et qu'a été créé le conseil des élèves, qui réunit les délégués de classe plusieurs fois par an.

Le conseil des élèves est préparé à l'avance et les élèves qui y participent font un compte rendu à leur classe.

Il est envisagé de publier un compte rendu du conseil des élèves dans le journal de l'école. L'ordre du jour et les comptes-rendu sont affichés dans l'école.

Cette année, 4 conseils des élèves se sont tenus (le 4^{ème} a eu lieu jeudi 21 mars 2019)

C'est le conseil des élèves (3^{ème} conseil) qui a eu l'idée de créer 2 cours de récréation distinctes : une cour calme, une cour rapide.

Le conseil des élèves a également eu l'idée des livres nomades et des banderoles pour illustrer les règles de l'école.

Ordre du jour du dernier conseil des élèves (du 21 mars) :

- Restauration
- Livres nomades
- Fête de fin d'année (kermesse)...

Les élèves élus sont très dynamiques, même en CP.

Ils réfléchissent à un logo de l'école pour l'année prochaine.

Fiche action n°3 : les messages clairs

Objectif : résoudre les conflits en exprimant ses émotions verbalement

Fiche action n°4 : Règles « bien vivre à l'école » et échelle des sanctions

Règles « bien vivre à l'école » :

Les règles ont été affichées dans l'école.

Elles ont été illustrées par les enfants pour être mieux comprises.

Objet des règles : sécurité – respect – travailler dans de bonnes conditions – avoir une école agréable.

Ce projet est porté par les enfants.

Les règles ne sont pas exprimées sous la forme « je peux » / « je ne peux pas » mais « j'ai le droit » / « j'ai le devoir »

Echelle des sanctions :

Mise en place mais encore en chantier.

Cette échelle des sanctions permet d'assurer une égalité et une cohérence dans les sanctions selon les comportements constatés.

Elle n'est pas communiquée aux enfants mais ils savent que des sanctions sont associées à la violation du règlement – il ne s'agit pas de mettre en avant les sanctions mais ce que l'on gagne à respecter les règles.

Des fiches de sanction sont remplies par les enfants pour qu'ils réfléchissent à leurs actes.

L'enfant doit décrire ce qu'il a fait – pourquoi il l'a fait – la règle qu'il n'a pas respectée.

Une fiche de sanctions adaptée aux enfants de CP qui ne maîtrisent pas l'écriture a été établie.

Un cahier d'incident a été mis en place pour les récréations afin de faire de lien entre les surveillants de la cour et les enseignants

La séparation des cours calme/rapide n'est expérimentée que le matin seulement pour l'instant.

L'enfant ne peut pas changer de cour pendant la récréation.

La séparation des deux cours semble avoir réduit les incidents pendant les récréations.

Il faut que les enfants acquièrent le réflexe d'aller trouver les adultes en cas de conflit. D'après les enseignants beaucoup d'enfants le font.

Fiche action n°5 : cahier d'histoires des arts

Ce cahier suit l'élève du CP jusqu'au CM2.

Peu de détails ont été donnés sur ce cahier pendant la réunion.

Fiche action n°6 : rallye-maths organisé au niveau du département

Le rallye-maths a été simplement évoqué sans précisions particulières.

IV. La BCD

Aucun personnel administratif n'est disponible pour assurer les séances en bibliothèque.

La mairie confirme qu'aucune création de poste n'est prévue à ce jour.

Ce sont donc les enseignants qui doivent assurer les séances de BCD, ce qui n'est pas évident lorsque les classes d'informatique ont lieu en même temps.

Certains enseignants font appel aux parents mais la solution n'est pas idéale car les parents ne sont pas toujours disponibles et les parents disponibles sont différents chaque semaine.

V. Projets en cours (spectacles, kermesse)

Spectacles :

Les dates ont été arrêtées :

- 16 avril 2019 pour les CE1
- 18 avril 2019 pour les CPA-CPC-la classe de CP/CM1, CM1 B
- 14 mai 2019 pour les CE2

Kermesse :

La kermesse est prévue fin juin 2019

Elle aura pour thème le cinéma.

Tout le monde peut venir déguisé (enfants – parents – enseignants)

La réunion de préparation se tiendra ce jeudi 28 mars à 18h.

Une enseignante va faire venir un ancien champion de monde de boxe et réaliser des ateliers sur la communication non violente (ateliers réservés à sa classe).

VI. Informations pratiques

Absentéisme :

La directrice déplore que des enfants partent en vacances en dehors des périodes de vacances scolaires ou manquent le dernier jour d'école avant les vacances.

Elle rappelle qu'au-delà de 4 demies journées d'absence non justifiée un signalement est effectué auprès de l'inspection académique et un courrier est adressé aux parents.

9 signalements d'absentéisme ont été effectués.

Livret Scolaire Unique :

428 comptes ont été activés pour accéder au livret

239 comptes n'ont pas été activés.

La directrice a toutefois rappelé qu'il avait été donné un code par parent, ce qui pouvait en partie expliquer que tous les comptes n'avaient pas été activés.

Entre 14% et 63% des comptes ont été activés – le pourcentage est plus élevé dans les classes où l'enseignant n'a pas imprimé le livret.

Les comptes ont été activés pour 59% des élèves.

A ce jour, le livret électronique n'est signé ni par l'enseignant qui le remplit, ni par la directrice.

Coopérative :

7.000 € ont été perçus.

Le bénéfice s'élève à 3.220 € et les dépenses à 5.500 €

Le solde s'élève à ce jour à environ 13.000 € (sous réserve des opérations non prises en compte sur le relevé).

Le budget des classes n'a pas encore été utilisé.

L'argent a été utilisé pour acheter des raquettes, 2 télévisions, du matériel informatique, des crêpières, un fichier numérique pour le cycle 2, des maquettes pour les classes.

Le budget sorties a déjà été utilisé par les classes de CP.

Toilettes :

Les dérouleurs de papier toilette sont régulièrement cassés, parfois volontairement, parfois simplement parce que les enfants essaient de les ouvrir pour récupérer le papier coincé.

Ils seront probablement remplacés par des dévidoirs classiques moins onéreux.

VII. Année scolaire 2019-2020

Nombre d'élèves attendus :

422 (ou 420 selon les chiffres de la mairie) élèves annoncés ainsi répartis :

- 99 en CP
- 82 en CE1
- 74 en CE2
- 99 en CM1
- 66 en CM2

Dans la classe ULIS, 2 départs sont prévus sur 10 élèves mais au moins deux arrivées le sont également.

La classe comptera donc entre 10 et 12 élèves (nombre maximum : 12 élèves)

Problématique de l'ouverture d'une classe supplémentaire :

La décision d'ouvrir une classe supplémentaire dans l'école a déjà été prise par l'Inspection académique.

Cette ouverture inquiète la directrice, les enseignants et la mairie pour les raisons suivantes :

- il n'y a pas de salle disponible en dehors de la salle des maîtres que les enseignants souhaiteraient conserver et qui est mal située (lieu de passage, qui donne sur la cour de récréation).
Il existe un logement vide dans l'école mais la mairie ne prévoit pas de le transformer en salle de classe.

- cette ouverture a été décidée en raison d'une augmentation des effectifs de l'école d'environ 24-25 élèves supplémentaires (chiffres pas encore précis).

L'ouverture d'une classe supplémentaire n'a donc pas été décidée pour réduire les effectifs par classe mais pour pallier une augmentation des effectifs de l'école.

Il nous a été expliqué que l'Inspection académique raisonnait en fonction du nombre global d'élèves par classe (et non par niveau) pour décider d'ouvrir ou de fermer une classe :

- o au-delà de 27 élèves par classe, une classe supplémentaire est ouverte,
- o en dessous de 26 élèves par classe, une classe est supprimée.

Or, il a parallèlement été décidé de fermer une classe dans l'école élémentaire Jerphanion.

La directrice a indiqué rechercher une solution équilibrée qui permettrait de ne pas fermer une classe à Jerphanion et de ne pas avoir à en ouvrir une à Marsault.

Il est toutefois difficile de revoir la carte scolaire car de son côté l'école maternelle est en perte de vitesse.

En fin de réunion, les enseignants ont rappelé que la sonnerie du vendredi après-midi n'avait toujours pas été rétablie, ni celle du jeudi à 13h20.